



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Macau appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Madame Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Maire.

Étaient présents : Chrystel COLMONT DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Angélique BANALES, Dominique QUETEL, Vincent JAUBERT, Marianne WARNET, Patricia CORBREJAUD, Christophe LESTAGE, Marie BROCHARD, Bruno CAFFIN, Mylène CHAMBAUD, Pascal CLAIRAC, Caroline DUPIN, Thierry DUROUSSEAU, Zohra GALLIEN, Nicolas GARCIA jusqu'à la DELIB-2026-32, Emmanuelle GERMAIN, Thibault LE CORRE, Valérie MENICHINI, André NAILLE, Daniel ORANGER à partir de la DELIB 2026-33, Patrice TOURON, Vanessa THOMAS jusqu'à la DELIB 2026-32

Ont donné procuration : Guillaume LAFON à Dominique QUETEL, Nicolas GARCIA à Patrice TOURON à partir de la DELIB 2026-33, Daniel ORANGER à Angélique BANALES jusqu'à la DELIB 2026-32, Christine NADALIÉ à Marie BROCHARD, Vanessa THOMAS à Mylène CHAMBAUD partir de la DELIB 2026-33

Absents excusés : Michel BOITEL, Laetitia MERCHE,
Absents :

Madame le Maire ouvre la séance à 19h20.

Elle donne lecture des procurations. Dominique QUÉTEL est désigné secrétaire de séance.

DELIB-2026-32

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

2025

Madame le Maire rappelle que depuis 2024 le seul document qui retrace l'exécution budgétaire est le Compte Financier Unique (CFU). Entièrement dématérialisé, le CFU facilite la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant ainsi le travail en amont de sa production.

Ce seul document met en avant des informations essentielles sur la situation financière de la collectivité, notamment en ce qui concerne la présentation des résultats, le bilan, le compte de résultat synthétique ainsi que les taux des contributions et produits associés.

Conformément à l'Article L2121-14 du CGCT Madame le Maire précise qu'elle participe au discussion mais qu'elle devra se retirer au moment du vote.

Madame Le Maire présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE 2025	Section fonctionnement	3 081 608,75	3 785 287,76
	Section investissement	1 364 665,97	1 432 252,77
Résultat propre à l'exercice	Résultat de fonctionnement		703 679,01
	Résultat investissement		67 586,80
REPORT DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	Report en fonctionnement		506 000,00
	Report en investissement		359 847,54
RESULTAT de CLOTURE 2025 Hors Restes à réaliser	Section fonctionnement		1 209 679,01
	Section investissement		427 434,34
RESTES A REALISER 2025 A REPORTER EN 2026	Section fonctionnement	-	-
	Section investissement	1 058 160,11	42 426,25
RESULTAT CUMULE Avec restes à réaliser	Section fonctionnement		1 209 679,01
	Section investissement	-588 299,52	
TOTAL RESULTAT CUMULE Disponible pour le budget 2026			621 379,49

Conformément à l'Article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif / CFU du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Ainsi le conseil municipal élit à l'unanimité M. André NAILLE.

Madame le Maire quitte alors la séance après avoir demandé à M. André NAILLE de prendre la présidence de l'assemblée.

M. André NAILLE soumet au vote des élus le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L1612-12 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Macau ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS en 2025

Madame le Maire rappelle à ses collègues que conformément à l'article L2241-1 du Code Général des collectivités territoriales, les acquisitions et cessions réalisées par la commune doivent faire l'objet d'un bilan annuel qui sera annexé au Compte Financier Unique.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le bilan suivant :

ACQUISITIONS

- Parcelle AO9 La grillade Sud.....25 000,00€
- Parcelle AH25 ancienne gendarmerie..... 667 116,09€
37 avenue du général de gaulle

CESSION

- Néant

DELIB-2026-34

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL - EXERCICE 2026
Affectation du résultat 2025

A la suite de l'approbation du compte financier unique 2025, Madame le Maire rappelle le résultat dégagé et propose de procéder à son affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	703 679,01
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	+ 506 000,00
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne D002)	1 209 679,01
D Solde d'exécution d'investissement (2024+ R 001 EXCEDENT de financement (427 434,34
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	-1 015 733,86
F besoin de financement si =D+E< 0	- 588 299,52
AFFECTATION =G+H = C	
1) G - Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum, couverture du besoin de financement F	884 679,01
2) H Report en fonctionnement R 002	325 000,00

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2026

En Euros

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution	R001 Solde d'exécution	R1068 affectation en investissement
	325 000,00	0	427 434,34	884 679,01

DELIB-2026-35

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER 2026/2032

Vu l'article L 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DELIB-2023-35 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

Considérant que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant la gestion pluriannuelle des crédits.

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- les modalités d'information du conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Considérant que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité décide :

- d'approuver le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- charge Madame le Maire à suivre la bonne exécution de ce règlement.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2026 VOTE DU BUDGET

Madame Le Maire et Monsieur LALANNE, Adjoint délégué aux finances, présentent le budget 2026. Chaque élu a disposé des documents détaillés dans les délais requis. Il est rappelé que le budget est voté au niveau du chapitre. Le budget présenté a été débattu en commission finances du 08 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2026 dans son intégralité comme présenté dans les documents annexés à la présente :

- Présentation synthétique du Compte Financier Unique 2025 et du Budget 2026
- II-C1 - Equilibre financier du budget – Investissement
- II-C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement



Compte FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET 2026

Présentation 2026

15 avril 2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le CFU 2025 présente :

- En fonctionnement une consommation des crédits à hauteur de 74% pour les dépenses et 103% pour les recettes et dégage un résultat propre à l'exercice de 703 K€ qui cumulé au report antérieur de 506K€ est porté à 1 209K€
- En investissement la consommation des crédits est de 47% en dépense et 61% en recette, et laisse place à un résultat propre à l'exercice de fin d'exercice de 427K€ (67K€ en 2025 + 360K€ reporté de l'année précédente),
- Les cessions d'immobilisations n'ont pas pu être réalisées : -260K€
- En investissements la section présente les restes à réaliser suivants : En dépense pour 1 058K€, En recette pou 42K€

L'ensemble des restes à réaliser présente un solde déficitaire de 1 015K€, ce résultat cumulé au résultat d'investissement de 427K€ nous amène à un déficit de 588K€ qui sera obligatoirement purgé par le résultat de fonctionnement suffisant.

Présentation 2026

15 avril 2026

Réalisation 2025 en investissement

Liste des principales réalisations 2025	montant
Médiathèque : acquisition de l'ancienne gendarmerie	675 015
Ateliers Municipaux aménagement	89 403
Salle Mandela vidéoprotection	45 661
Stade : portail, clôtures et pare ballon	44 550
voirie : enfouissement réseaux électriques et téléphonique	26 908
Acquisition parcelle près du Lavoir	25 000
Salle Mandela : remplacement éclairage	23 119
Espace public : clôture et pergolas rue gambetta	20 035
Espace public panneau affichage	14 136
salle Mandela aménagement devant salle de dans	12 444
Salle Mandela installation d'un box de stockage	11 948
Salle Mandela reprise toiture	11 790
Aménagement extérieur tiers lieu	9 768
Ecole maternelle pergola ombrage	8 362
Espace public : aménagement terrain de pétanque	7 488
Ecoles : équipement informatique/téléphonie/mobilier	8 233

Présentation 2026

15 avril 2026

Restes à réaliser de 2025 en dépenses investissement

Restes à réaliser	Colonne1
Restes à réaliser	1 058 161
Dont restes à réaliser financiers (marchés publics et divers travaux terminés à finir de payer)	871 401
Dont Restes à réaliser en travaux	186 760
Chemin du Bord de l'eau éclairage public	
Travaux de Toitures	
Passage de Riou Création bicouche	
route arsac et bern aménagement sécurité	
Tennis relampage court 1 en Led	
stade dalle club house athlétisme	
allée Claude Pécasting création piste cyclable	

Présentation 2026

15 avril 2026

Réalisation 2025 en investissement

Liste des principales réalisations 2025	montant
Médiathèque : acquisition de l'ancienne gendarmerie	675 015
Ateliers Municipaux aménagement	89 403
Salle Mandela vidéoprotection	45 661
Stade : portail, clôtures et pare ballon	44 550
voirie : enfouissement réseaux électriques et téléphonique	26 908
Acquisition parcelle près du Lavoir	25 000
Salle Mandela : remplacement éclairage	23 119
Espace public : clôture et pergolas rue gambetta	20 035
Espace public panneau affichage	14 136
salle Mandela aménagement devant salle de dans	12 444
Salle Mandela installation d'un box de stockage	11 948
Salle Mandela reprise toiture	11 790
Aménagement extérieur tiers lieu	9 768
Ecole maternelle pergola ombrage	8 362
Espace public : aménagement terrain de pétanque	7 488
Ecoles : équipement informatique/téléphonie/mobilier	8 233

Présentation 2026

15 avril 2026

COMPTE FINANCIER SYNTHETIQUE BUDGET PRINCIPAL 2025			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	3 081 608,75	3 785 287,76	703 679,01
Dont d'opérations d'ordre	84 795,91	500,00	
REPORT SOLDE EXERCICE ANTERIEUR		506 000,00	506 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 081 608,75	4 291 287,76	1 209 679,01
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	1 364 665,97	1 432 252,77	67 586,80
Dont d'opérations d'ordre	500,00	84 795,91	
REPORT SOLDE EXERCICE ANTERIEUR		359 847,54	359 847,54
TOTAL INVESTISSEMENT	1 364 665,97	1 792 100,31	427 434,34
TOTAL GENERAL hors RAR	4 446 274,72	6 083 388,07	1 637 113,35
RAR RESTES A REALISER	1 058 160,11	42 426,25	- 1 015 733,86
TOTAL GENERAL avec RAR	5 504 434,83	6 125 814,32	621 379,49
RESULTAT GLOBAL			
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT			- 588 299,52
LE RESULTAT DE L'EXERCICE			427 434,34
RESULTAT DEGAGE PAR LES RESTES A REALISER			- 1 015 733,86
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			1 209 679,01
LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
doit être affecté en priorité pour couvrir le déficit d'investissement s'il a lieu affecté à de nouveaux investissements			RI 588 299,52
il peut être reporté en fonctionnement			RF 296 379,49
			325 000,00

Présentation 2026

15 avril 2026

6

LE BUDGET 2026

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine financièrement chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Le budget doit être voté équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il retrace une vision complète de l'ensemble des dépenses et des recettes. Le budget est présenté en un seul document.

Le budget 2026 a été construit en considérant le contexte de croissance modérée.

A l'instar des budgets précédents de ce mandat, le budget 2026 intégrera des dépenses liées à l'engagement environnemental de la collectivité tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Ce budget portera une enveloppe pour la création d'un pôle multi-services avec sa médiathèque.

Présentation 2026

15 avril 2026

7

LE BUDGET 2026 fonctionnement

- ▶ Cette section rassemble les volumes les plus importants de ressources du budget : les recettes fiscales, les dotations de l'Etat et des produits de gestion.
- ▶ Ces ressources permettent de financer outre les dépenses générales de fonctionnement et la masse salariale, une enveloppe dédiée à l'investissement.
- ▶ Ce virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est appelé **autofinancement**. Il sert à couvrir en théorie le futur déficit d'investissement en partie existant en raison du remboursement de la dette en capital.

Présentation 2026

29/04/2026

8

15 avril 2026

8

PROJET BUDGET 2026*			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges courantes	1 463 011,00	Résultat de fonctionnement reporté	325 000,00
Masse salariale	1 854 700,00	Fiscalité locale (chap 731)	2 064 322,00
Dettes en intérêts	120 000,00	Autres Impôts et taxes	356 844,00
ICNE	7 600,00	Dotations	973 051,00
Dotations aux amortissements	90 000,00	Autres Produits de Gestion	216 094,00
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
Virement du fonctionnement à l'investissement	415 000,00		
Total des dépenses de fonctionnement	3 935 111,00	Total des recettes de fonctionnement	3 935 111,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser de n-1	1 058 161,00	Solde d'exécution n-1	427 434,00
Remboursement Dette en capital	242 000,00	Restes à réaliser de n-1	42 426,00
Opération Médiathèque Autorisation programme	2 040 000,00	Affectation du résultat n-1	884 880,00
Autres investissements	125 897,00	Fond de compensation TVA et Taxe d'aménagement	70 518,00
Opération d'ordre		Subventions médiathèque	680 000,00
Opération patrimoniale (leg)	150 700,00	Cession d'immobilisation	256 000,00
		Dotations aux amortissements	90 000,00
		Virement de la section de fonctionnement	415 000,00
		nouvel emprunt	600 000,00
		opération patrimoniale (leg)	150 700,00
Total des dépenses d'investissement	3 616 758,00	Total des recettes d'investissement	3 616 758,00
TOTAL DES DEPENSES	7 551 869,00	TOTAL DES RECETTES	7 551 869,00

Présentation 2026

15 avril 2026

9

LE BUDGET 2026 fonctionnement

Dépenses de fonctionnement prendront en compte :

- Les intérêts de la dette 120 000 subissent une diminution de 10 % en raison des emprunts indexés au taux du livret A
- La masse salariale qui évolue par rapport à 2025 de 4,84% en raison de poursuite de l'évolution du taux de CNRACL, des remplacements, de l'ouverture de la 8^{ème} classe en maternelle et des évolutions de carrière des agents
- un accroissement des charges à caractère général liées à particulièrement à la hausse des prix
- un accroissement des autres charges de gestion courante induit par l'évolution du nombre d'adjoints et conseiller délégué.
- Charges courantes : comme en 2025 le budget intègre une partie des futurs crédits de fonctionnement pour la médiathèque.
- Une augmentation de la subvention de fonctionnement du CCAS pour le besoin d'une Analyse des besoins sociaux
- Un prélèvement vers la section d'investissement à hauteur de 415K

Présentation 2026

15 avril 2026

10

LE BUDGET 2026 fonctionnement

Les recettes principales de fonctionnement :

- Un résultat de fonctionnement de 2025 reporté à hauteur de 325 000€
- Les dotations toujours impactées par la diminution le fonds de péréquation des droits de mutation
- La disparition quasi-totale de la DCRTP
- Les recettes fiscales
- L'attribution de compensation à la suite de la restitution de la compétence sécurité

Présentation 2026

15 avril 2026

11

LE BUDGET 2025 investissement

- ▶ **En dépense d'investissement :**
- ▶ Le remboursement de la dette en capital 242 000€
- ▶ Les restes à réaliser 1 058 160€
- ▶ La principale opération prévue à partir de 2025 concerne la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en pôle intégrant la médiathèque. Ce projet nécessite une autorisation de programme qui intégrera outre les subventions prévisionnelles, deux phases de dépenses réparties comme suit :
 - ▶ BP 2026 : 2 040K€
 - ▶ BP 2027 : 990K€ + 360K€
- ▶ Autres investissements dont l'enveloppe sera limitée

Présentation 2026

15 avril 2026

12

LE BUDGET 2025 investissement

- ▶ **Le Budget disposera en ressource d'investissement :**
- ▶ Des restes à réaliser 42K€
- ▶ Un emprunt de 600K dédié à la phase 2 « pôle Médiathèque »
- ▶ D'un report de résultat 359 K
- ▶ De l'affectation du résultat 2025 estimé à 884 K€
- ▶ Du FCTVA.
- ▶ Seront inscrites au chapitre 024 des cessions d'immobilisations (terrain Mouspareau et leg de monsieur VERGES)
- ▶ Concernant le Pôle Médiathèque, les aides potentiellement mobilisables identifiées avec prudence grâce à l'avancée que projet (APD) et les échanges avec les partenaires au cours du comité de pilotage sont estimées à 1 350K€

Présentation 2026

15 avril 2026

13

▶ Fiscalité – Produit estimé attendu

Afin de pallier les pertes de revenus engendrées par le contexte économique l'activation du levier fiscal est nécessaire. Cette mesure vise à garantir l'équilibre budgétaire de la commune tout en maintenant un niveau de service public de qualité

Coefficient correcteur	ANNEE 2025 REELLE			ANNEE 2026 notifiée le 23/03			Variations			
	bases	taux	produit	bases	taux	produit	bases en %	taux %	produit en %	En €
1,201194										
TH (hors déduction association)	204 181	16,16%	32 996	201 600	16,56%	33 385	-1,26%	2,50%	1,18%	389
TFPB corrigés	4 179 880	38,38%	1 604 238	4 236 000	39,34%	1 666 442	1,34%	2,50%	3,88%	62 204
TFPNB	131 215	45,62%	59 860	132 600	46,76%	62 005	1,06%	2,50%	3,58%	2 145
Total	1 697 094		1 697 094	1 761 832		1 761 832			3,81%	64 738
TFPB - taxe foncière propriété bâtie	correction		298 196	correction		302 490				
	Total après correction		1 995 290	Total après correction		2 064 322				
TFPNB - taxe foncière propriété non bâtie										
Issage suite révision valeur locative pro			-1542							
			1 993 748			2 064 322				

TH = taxe d'Habitation supprimée à partir de 2021
TFPB = taxe foncière propriété bâtie
TFPNB = taxe foncière propriété non bâtie

Présentation 2026

15 avril 2026

14

Etat de la Dette

ENDETTEMENT PLURIANNUEL

mise à jour 01/01/2026

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1er janv
2024	329 905,39 €	125 483,36 €	204 422,03 €	3 542 682,28 €
2025	362 620,02 €	133 946,74 €	228 673,28 €	3 338 260,25 €
2026	361 096,70 €	119 615,42 €	241 481,28 €	3 709 586,97 €
2027	352 408,57 €	103 000,86 €	249 407,71 €	3 468 105,69 €
2028	355 684,38 €	98 128,71 €	257 555,67 €	3 218 697,98 €
2029	356 335,58 €	90 216,42 €	266 119,16 €	2 961 142,31 €
2030	332 665,54 €	80 791,24 €	251 874,30 €	2 695 023,15 €
2031	332 376,86 €	72 079,88 €	260 296,98 €	2 443 148,85 €
2032	332 540,11 €	63 082,12 €	269 457,99 €	2 182 851,87 €

Présentation 2026

15 avril 2026

15

Fin

Présentation 2026

15 avril 2026

16

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	103 926,96	30 436,74	0,00	0,00	30 436,74
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	64 000,00	64 000,00	0,00	0,00	64 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 482 807,31	437 389,41	125 897,89	0,00	563 287,30
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	862 245,73	526 353,96	2 040 000,00	0,00	2 566 353,96
Total des dépenses d'équipement		2 512 980,00	1 058 160,11	2 165 897,89	0,00	3 224 058,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	236 500,00	0,00	242 000,00	0,00	242 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		236 500,00	0,00	242 000,00	0,00	242 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 749 480,00	1 058 160,11	2 407 897,89	0,00	3 466 058,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	600,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	160 000,00		150 700,00	0,00	150 700,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		160 600,00		150 700,00	0,00	150 700,00

TOTAL	2 910 080,00	1 058 160,11	2 558 597,89	0,00	3 616 758,00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 616 758,00
---	---------------------

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	312 511,90	42 426,25	680 000,00	0,00	722 426,25
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		912 511,90	42 426,25	1 280 000,00	0,00	1 322 426,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	115 000,00	0,00	70 518,40	0,00	70 518,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	282 120,56	0,00	884 679,01	0,00	884 679,01
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	260 000,00	0,00	256 000,00	0,00	256 000,00
Total des recettes financières		657 120,56	0,00	1 211 197,41	0,00	1 211 197,41
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 569 632,46	42 426,25	2 491 197,41	0,00	2 533 623,66

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	705 600,00		415 000,00	0,00	415 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	115 000,00		90 000,00	0,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	160 000,00		150 700,00	0,00	150 700,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		980 600,00		655 700,00	0,00	655 700,00

TOTAL	2 550 232,46	42 426,25	3 146 897,41	0,00	3 189 323,66
--------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	427 434,34
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 616 758,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	505 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

MAIRIE DE MACAU - COMMUNE DE MACAU - BP (projet de budget) - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 072 511,00	0,00	1 181 681,00	0,00	1 181 681,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 870 000,00	0,00	1 854 700,00	0,00	1 854 700,00
014	Atténuations de produits	6 500,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	233 550,00	0,00	277 530,00	0,00	277 530,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 182 561,00	0,00	3 316 411,00	0,00	3 316 411,00
66	Charges financières	133 535,00	0,00	112 400,00	0,00	112 400,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		300,00	0,00	300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 317 596,00	0,00	3 430 111,00	0,00	3 430 111,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	705 600,00		415 000,00	0,00	415 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	115 000,00		90 000,00	0,00	90 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		820 600,00		505 000,00	0,00	505 000,00

TOTAL	4 138 196,00	0,00	3 935 111,00	0,00	3 935 111,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 935 111,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	31 700,00	0,00	31 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	143 100,00	0,00	162 694,00	0,00	162 694,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	148 000,00	0,00	164 644,00	0,00	164 644,00
731	Fiscalité locale	2 187 000,00	0,00	2 256 322,00	0,00	2 256 322,00
74	Dotations et participations (3)	931 622,00	0,00	973 051,00	0,00	973 051,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	211 574,00	0,00	21 300,00	0,00	21 300,00
Total des recettes de gestion courante		3 631 296,00	0,00	3 609 711,00	0,00	3 609 711,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	100,00	0,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		300,00	0,00	300,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 631 596,00	0,00	3 610 111,00	0,00	3 610 111,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	600,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		600,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 632 196,00	0,00	3 610 111,00	0,00	3 610 111,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	325 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 935 111,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	505 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**TAUX DES TAXES LOCALES
ANNEE 2026**

Monsieur LALANNE présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits provisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La commission des finances s'est réunie en vue de préparer le budget 2026. A l'issue de ses travaux, la commission estime qu'il sera nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026 au regard des besoins budgétaires.

Monsieur LALANNE rappelle les taux de 2025 :

Nature des taxes	Taux 2025
Taxe foncière (bâti)	38,38%
Taxe foncière (non bâti)	45,62%
Taxe d'habitation	16,16%

Et propose pour 2026 :

Nature des taxes	Taux 2026
Taxe foncière (bâti)	39,34%
Taxe foncière (non bâti)	46,76%
Taxe d'habitation	16,56%

Vu la notification de bases reçue le 23 mars dernier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide de fixer les taux d'imposition suivants :

Nature des taxes	Taux 2026
Taxe foncière (bâti)	39,34%
Taxe foncière (non bâti)	46,76%
Taxe d'habitation	16,56%

Membres du conseil en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Abstentions : 1

Suffrages exprimés pour : Chrystel COLMONT DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Angélique BANALES, Guillaume LAFON, Dominique QUETEL, Vincent JAUBERT, Marianne WARNET, Patricia CORBREJAUD, Christophe LESTAGE, Marie BROCHARD, , Mylène CHAMBAUD, Pascal CLAIRAC, Caroline DUPIN, Thierry DUROUSSEAU, Zohra GALLIEN, Nicolas GARCIA, Emmanuelle GERMAIN, Thibault LE CORRE, Valérie MENICHINI, André NAILLE, Daniel ORANGER, Christine NADALIÉ, Patrice TOURON, Vanessa THOMAS

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : Bruno CAFFIN

DELIB-2026-38

CREATION MEDIATHEQUE
Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP)

Madame le Maire rappelle

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-19

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de la création de la future médiathèque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la création de la future Médiathèque ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 3 400 000 € TTC

CP année N : 2 040 000 €

CP année N+1 : 1 360 000€

- Décide que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

DGD	527 000
DETR	175 000
Subvention Régionale :	387 000
Subvention leader	100 000
Subvention CAF	156 000
FCTVA	546000
Part communale autofinancement	509 000
Part communale emprunt :	1 000 000

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2026.et 2027.

DELIB-2026-39

FORMATION DES ELUS

Madame le Maire explique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation au titre de l'article L. 2123-12 ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel de ces dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 5.79% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Madame le maire rappelle que conformément à l'article L2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 24 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce droit est renouvelable en cas de réélection.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

- Adopte le principe d'allouer dans le cadre du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 5.79% du montant des indemnités des élus. A adapter Soit 5.79% de 120780€ = 6993€ arrondis à 7000€ à partir de l'exercice budgétaire 2026
- La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - agrément des organismes de formations
 - dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
 - liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
 - répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière dédiée à cet effet.

DELIB-2026-40

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS PROPOSITION DE NOMS DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres : le président de la communauté de communes et 10 commissaires titulaires.

La communauté des communes doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants qui sera transmise au directeur départemental des finances publiques, qui désignera : 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Au même titre que la commission communale des impôts directs, ces personnes doivent remplir les conditions suivantes : être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, avoir 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être familiarisées avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, et être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La communauté des communes demande à chaque commune de nommer 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants et dans la mesure du possible le nom d'une personne inscrite au rôle mais domiciliée en dehors du périmètre de l'EPCI. Chaque personne doit être contribuable.

Le conseil municipal propose au conseil communautaire la liste de contribuables suivante :

TITULAIRES

Sylvain LALANNE, Christophe LESTAGE

SUPPLEANTS

Bruno CAFFIN, Dominique QUÉTEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, a décidé à l'unanimité la liste de contribuables suivante :

TITULAIRES

Sylvain LALANNE, Christophe LESTAGE

SUPPLEANTS

Bruno CAFFIN, Dominique QUÉTEL

Madame le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h20

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Délibérations
DELIB-2026-32 APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DELIB-2026-33 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2025
DELIB-2026-34 AFFECTATION RESULTAT 2026
DELIB-2026-35 REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER
DELIB-2026-36 BUDGET PRINCIPAL 2026
DELIB-2026-37 ETAT 1259 BASES 2026
DELIB-2026-37 TAUX DES TAXES LOCALES 2026
DELIB-2026-38 AUTORISATION PROGRAMME CREATION MEDIATHEQUE
DELIB-2026-39 FORMATION DES ELUS
DELIB-2026-40 COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Fonction	NOM ET PRÉNOM	Signature
MAIRE et Présidente de l'assemblée	COLMONT DIGNEAU Chrystel	A signé
Secrétaire de séance	QUÉTEL Dominique	A signé
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026		
Publication sur le site de la commune le 08 juin 2026		